

RASSEMBLEMENT CONTRE LE PROJET IMMOBILIER DU BAS MOULIN

Jack Lang viendra à la rencontre des pétitionnaires

Alors que le retour du permis de construire est imminent, les pétitionnaires souhaitent faire une démonstration de force en organisant un rassemblement sur le lieu même du projet immobilier, c'est-à-dire le parking situé sur le front de mer, derrière le bar des sirènes. Ils profitent de la venue en cette fin de semaine du député de la sixième circonscription, Jack Lang, pour fixer la date du rassemblement ce jeudi à 15h30. Déjà, toutes les personnes qui ont manifesté leur soutien à Philippe Boucau, porte-parole des pétitionnaires, ont été averties de l'arrivée de l'ancien ministre sur le site du projet pour écouter leurs plaintes, et « les épauler et signer la pétition ».

Le promoteur menace

Dès la mi-juin, les pétitionnaires avaient envoyé un courrier au promoteur, Marc Le Blan, pour lui faire part de leur désapprobation du projet. Celui-ci a aussitôt répondu que « la construction serait loin de défigurer et de bétonner le site de



L'autocollant des pétitionnaires.

Wissant », qu'elle « ne comporte que deux niveaux sur rez-de-chaussée et s'intègre harmonieusement à ce qui est déjà construit dans ce secteur urbanisé », (NDLR : ce qui est en contradiction avec l'avis des architectes des bâtiments de

France), et il ajoute qu'il a prévu un parking souterrain qui évitera la vue des voitures et apportera un service de parking. Le promoteur précise enfin que sa construction respecte l'ensemble des dispositions d'urbanisme en vigueur sur la commune de Wissant, y

compris la loi littoral, et ne manque pas d'ajouter qu'« en cas de contestation de notre autorisation de construire, nous ne manquerons pas de faire valoir nos droits et de vous réclamer les indemnités auxquelles nous pourrions prétendre »...

Les regards se tournent vers la mairie

Le promoteur renvoie également les pétitionnaires, qui comptent de très nombreux planchistes, vers la municipalité, en leur proposant d'examiner avec elle les possibilités d'aménager un espace qui conviendrait dans cette zone, car d'autres terrains situés à côté du projet sont disponibles. Reste à savoir si les pétitionnaires veulent un aménagement du site, ou pas d'immeuble du tout. Or, d'après le motif de l'autocollant qui sera distribué demain à Wissant, c'est l'option « pas de nouvel immeuble à Wissant » qui est retenue. Le maire, Claude Dellioux, qui maintient sa position car, comme il le souligne, si le promoteur se retourne contre la mairie, celle-ci perdrait au tribunal administratif, attend le retour du permis de construire, qui a pris du retard. Et la Direction Départementale de l'Équipement a demandé à le rencontrer au sujet du projet immobilier mardi prochain...

Manuel PREGO